

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Fre.1 à 6	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

1ère PARTIE : 2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 – OBJECTIF :

En utilisant les appareils définis ci-après, le candidat doit être capable de déceler les dysfonctionnements dans la répartition des efforts de freinage (avant et arrière) sur un véhicule et d'en définir l'origine.

2 – DONNES FOURNIES :

- Un véhicule,
- Un banc de freinage avec sa notice d'emploi et tous ses accessoires,
- Un contrôleur de pression de freinage,
- Un outillage classique de mécanicien réparateur d'automobiles,
- Du liquide de frein,
- Un matériel de purge de freins,
- Un matériel de lavage de véhicule,
- Le manuel de réparation du constructeur.

3 – TRAVAIL A EFFECTUER :

- Hiérarchiser les causes de panne,
- Définir la procédure de test et la justifier,
- Effectuer les contrôles,
- Exploiter les mesures et analyser les résultats,
- Localiser les organes défectueux et/ou les réglages à effectuer,
- Déterminer l'origine de la panne,
- Présenter et formuler vos analyses au jury.

4 – EVALUATION :

- / 20 – Définition et réalisation des contrôles.
- / 20 – Exploitation et analyse des mesures.
- / 35 – Identification des organes défectueux et/ou des réglages à effectuer.
- / 15 – Définition de l'origine de la panne.
- / 50 – Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Fre.1 à 6	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) :
- / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 – Qualité des réponses fournies au jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Fre.7	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

1ère PARTIE : 2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 – OBJECTIF :

En utilisant les appareils définis ci-après, le candidat doit être capable de déceler le dysfonctionnement au niveau du freinage sur un véhicule équipé d'un antiblocage de roues et d'en définir l'origine.

2 – DONNES FOURNIES :

- Un véhicule équipé d'un système ABS, ABR,
- Une valise de contrôle des calculateurs électroniques XR25,TEP.... spécifique à la marque du véhicule avec sa notice.
- Tous les matériels de contrôle électrique et électronique, oscilloscope, multimètre.....
- Un banc de freinage avec sa notice d'emploi et accessoires.
- Un contrôleur de pression de freinage,
- Un outillage classique de mécanicien réparateur d'automobiles.
- Un matériel de purge des freins, du liquide de frein,
- Un matériel de levage de véhicule,
- Le manuel de réparation du constructeur.

3 – TRAVAIL A EFFECTUER :

- Hiérarchiser les causes de panne,
- Définir la procédure de test et la justifier,
- Effectuer les contrôles,
- Exploiter les mesures et analyser les résultats,
- Localiser les organes défailants et/ou les réglages à effectuer,
- Déterminer l'origine de la panne,
- Présenter et formuler vos analyses au jury.

4 – EVALUATION :

- / 20 – Définition et réalisation des contrôles.
- / 20 – Exploitation et analyse des mesures.
- / 35 – Identification des organes défailants et/ou des réglages à effectuer.
- / 15 – Définition de l'origine de la panne.
- / 50 – Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C	1ère Partie	CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE Durée 2 heures – 140 points / 200
Sujet N° Fre.7	2ème Partie	PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE Durée 1 heure – 60 points / 200

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

2ème PARTIE : Durée 1 heure

1 – Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA...

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information,...

2 – Evaluation

- (/60 points) :
- / 10 – Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 – Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 – Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 – Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 – Qualité des réponses fournies au jury.